



[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

**CTR DRH-MD**  
**5 mars 2015**



**Fédération nationale  
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541  
93515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01  
Mail : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

## COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DRH-MD DU 5 MARS 2015

Le 1<sup>er</sup> Comité Technique de Réseau de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (CTR DRH-MD) s'est tenu à Paris (Îlot Saint-Germain) le 5 mars 2015, de 14h à 17h30, sous la présidence du Directeur, le Contrôleur Général des Armées Jacques FEYTIS.

### ACCUEIL

Le Directeur a débuté la séance par l'accueil des nouveaux élu-e-s<sup>1</sup> à l'issue des élections du 4 décembre 2014. Il a rappelé la genèse des nouveaux Comités Techniques de Réseaux au sein du Secrétariat Général pour l'Administration (SGA) : CTR DRH-MD, CTR SID et CTR DSN. Il a ensuite souligné le très fort taux de participation aux élections du CTR DRH-MD (plus de 80%).

Ne disposant de la salle que jusqu'à 17h30, il a tout de suite signalé qu'un nouveau comité serait à réunir prochainement car l'ordre du jour – présentation de tous les grands chantiers des sous-directions – ne pourrait être épuisé en 3h30. Une repriorisation des sujets à l'ordre du jour est donc faite.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT

Catherine TREBILLON et Jean-Marie SPATAY (suppléant) sont élus à l'unanimité.

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

Les organisations syndicales ont procédé à la lecture de leurs déclarations liminaires.

Le Directeur se défait en indiquant que beaucoup de points cités dans les déclarations liminaires sont hors périmètre du CTR. Il s'agit de décisions politiques et notamment de la LPM qui s'est traduite par une loi de finances supprimant 7000 postes. Une révision de la LPM est attendue mais l'effort sera fait prioritairement sur les Forces. Or la DRH, c'est du soutien et qui plus est, se doit de donner l'exemple. La révision de la LPM aurait pour objectif de trouver les effectifs pour assurer les missions Vigipirate. Si l'orientation de la LPM consacre le dépyramidage des effectifs militaires et un rééquilibrage personnels civils/personnels militaires, les postes vacants seraient comblés par des militaires en raison de la faible mobilité des personnels civils. 250 postes seraient devenus civils par le dispositif du 4139 qui transforme le militaire en civil.

<sup>1</sup> Christian PRÉVOT et Christine MOYSE composaient la délégation CGT.

Les REO 2015, en cours de vérification par le Cabinet du Ministre ne sont toujours pas publiés.

Le Directeur constate que les missions se poursuivent et que d'autres se surajoutent. Pour cela, il faut sans cesse trouver des moyens d'adaptation, comme le transfert SDP vers le SRE. La dernière opération de réorganisation menée a été de scinder le SIRH en une sous-direction Ingénierie des Processus RH et une Mission Projets de Transformation de la Fonction RH.

## 1-RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Votes : 9 POUR et 1 ABSTENTION (CGT)** Le règlement intérieur est approuvé.

La CGT s'est abstenue en raison de la non prise en compte des demandes formulées dans la déclaration liminaire :

- mentionner explicitement l'envoi de l'ensemble des documents numériques aux fédérations,
- mentionner explicitement les représentants aux groupes de travail pour bénéficier des facilités en termes d'absence et de remboursement de frais de déplacement,
- l'absence de moyens supplémentaires pour les élus pour se déplacer à la rencontre des personnels dans le réseau et pouvoir ainsi exercer leur mandat.

## 2-SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES CIVILES (SRHC)

Pour communication au CTR, le chef du service, l'ACHC TREGLIA, a rappelé la création et présenté l'organisation du service.

### Création

2 décisions ministérielles doivent aboutir à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2015 du Service à Compétence Nationale (SCN) de SRHC. :

- Le regroupement dans un même programme de l'ensemble des crédits budgétaires du Titre 2 et leur déclinaison en BOP « gestionnaires »,
- Le renforcement de SRHC, chargé du personnel civil, en tant que gestionnaire des personnels civils au service de l'ensemble des états-majors, directions et services employeurs du ministère. Le SCN « SRHC » est le responsable du Budget Opérationnel de Programme Titre 2 du personnel civil.

Ainsi, le SRHC se trouverait au même niveau que les DRH d'armées :

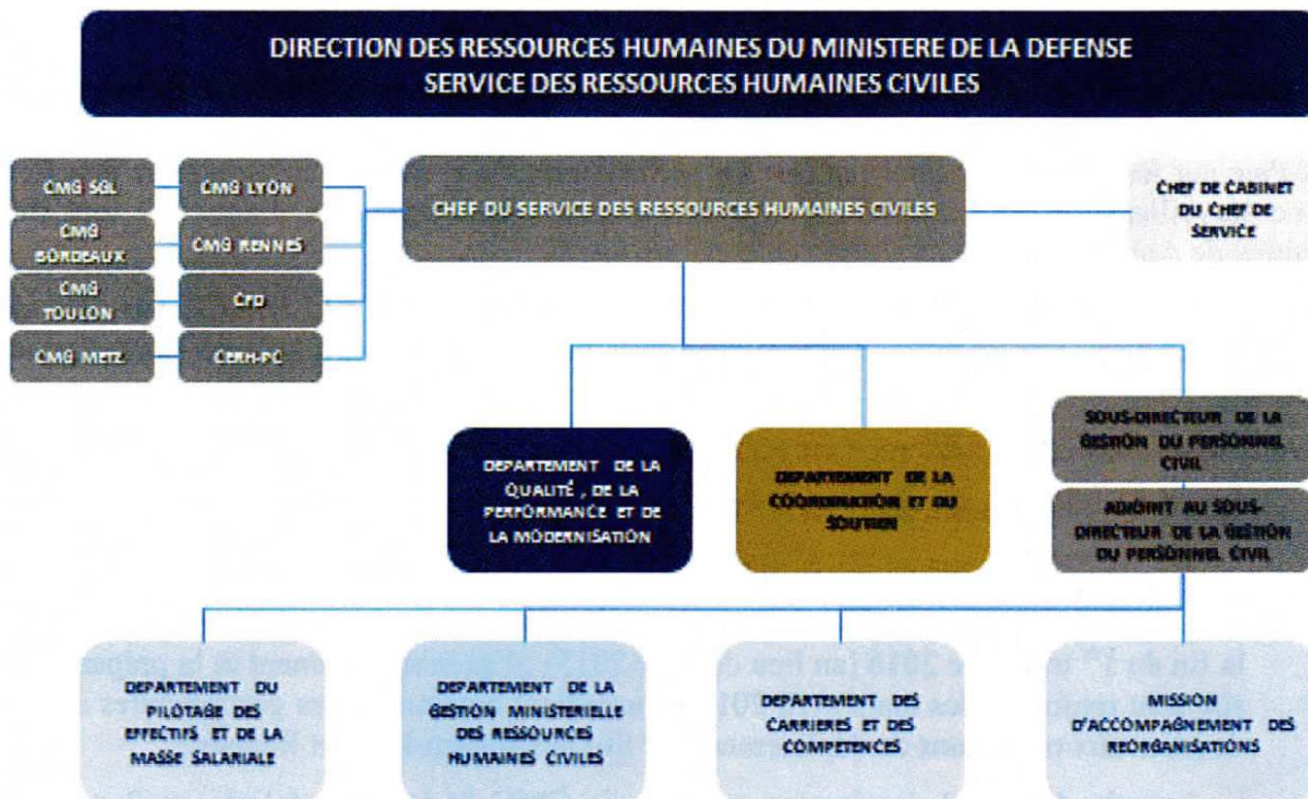
Armée de terre : 120.000 personnels	SRHC : 60.000
Armée de l'Air : 40.000	Marine : 30.000

### Organisation

La nouvelle organisation de SRHC se traduit par :

- Le maintien de la sous-direction Gestion du Personnel Civil (GPC) au sein de l'échelon central.
- Le rattachement de Mission d'Accompagnement des Réorganisations (MAR) à GPC.
- La création de deux départements rattachés au chef de service (l'un en charge de la qualité, de la performance et de la modernisation, l'autre dédié à la coordination et au soutien du service).

- Le recentrage du département du pilotage des effectifs et de la masse salariale sur les effectifs et la masse salariale avec la création du BOP personnel civil.
- La sortie de la Délégation Nationale Handicap de SRHC et son rattachement au niveau du régulateur (sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective).
- Le rattachement à l'échelon central de 8 organismes extérieurs :
  - Les 6 Centres Ministériels de Gestion (SDGPAC, le CMG du SPAC est en rattachement fonctionnel vis-à-vis de SRHC),
  - Le Centre de Formation Défense (CFD),
  - Le Centre Expert des Ressources Humaines pour le Personnel Civil (CERH-PC).



## Évolutions

Les effectifs autorisés (EA) pour 2015 sont de 1.109 postes.

Centrale : 125 (soit -4 / EA 2014)

Services extérieurs : 984 (soit -54 / EA 2014)

Avec CERH-PC : -35 postes      CMG SGL : -11 postes      CMG LYN : -10 postes

CMG REN : -2 postes      CMG BDX : -2 postes      CMG TLN : +6postes

En 2015/2016, 32.400 dossiers seront basculés en GA paie sous Alliance :

- 15.700 dossiers en 2015, dont 13.000 du CERH-PC
- 16.700 dossiers en 2016, dont 10.500 du CERH-PC

Les opérations GA Paie pour les CMG de Bordeaux et de Toulon seront terminées fin 2015.

Le déploiement sur les CMG de Saint-Germain en Laye et Rennes a débuté.

Le CMG de Metz terminera la reprise des dossiers en 2016.

La décision de ne pas passer le CMG de Lyon en GA Paye a été prise. Le CMG de Lyon se verra confié la « RH qualitative », l'organisation des concours et la reprise des dossiers DCNs, Nexter et ex CEG de Gramat.

L'activité du CERH-PC, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice, devra se recentrer sur son rôle d'expert paie au service des CMG et tenir celui de maîtrise d'ouvrage Alliance pour la paie.

Une instruction sur le CERH-PC devrait paraître au second semestre 2015.

De nouveaux métiers seront à maîtriser dans l'expertise et le conseil en matière de rémunération et d'indemnisation ainsi que dans le domaine de la formation Alliance.

Le centre devra aussi maîtriser le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire.

Fin 2016, le CERH-PC ne fera plus de préliquidation de paie et il n'y aura donc plus de préliquidateurs de paie au CERH-PC à cette date. La CLR du CERH-PC est fixée au 27 mars.

À propos du CFD, les effectifs (86 emplois) seraient préservés en 2015. Mais la formation ministérielle sera recentrée pour les besoins en compétences du ministère (les formations « utiles », et sans doute en priorité celles « utiles aux restructurations » ?). Si de nouveaux modes d'apprentissage seraient dorénavant d'actualité, les formations « statutaires » et, encore moins, les formations émancipatrices des salariés ne le sont vraiment plus.

### 3-AGENCE DE RECONVERSION DE LA DÉFENSE

Pour vote du CTR, le général MARTIN a présenté le projet d'arrêté portant attributions et organisation de l'ARD.

L'ARD est déjà un SCN depuis le 10 juin 2009 et son organisation a été fixée par l'arrêté du 17 janvier 2013. L'agence dénombre 705 agents dont 52% de personnels civils.

La réforme aurait pour objet :

- de transformer le bureau d'accompagnement vers un emploi de cadre supérieur en une Mission Reconversion des Officiers (MRO). Cette MRO, de centrale deviendrait un organisme extérieur de l'agence.
- de regrouper les structures de l'ARD qui traitent des relations avec les employeurs au sein d'une même structure, la section relations employeurs.

La MRO constituant un organisme extérieur, ses effectifs (16 agents) ne seront plus décomptés dans le périmètre de l'administration centrale. Les 9 personnels civils de la MRO ne seront donc plus administrés par SDGPAC mais par le CMG de Saint-Germain en Laye.

**Votes : 4 CONTRE (CGT & CFDT/CFTC), 2 ABSTENTIONS (UNSA) et 4 POUR (FO)**

Le projet d'arrêté portant attributions et organisation de l'agence est approuvé. La CGT a voté CONTRE d'une part parce que des personnels passent de centrale à déconcentré (indemnités) et d'autre part parce que la CGT n'a pas à avaliser des structures au service des restructurations, des suppressions d'emplois et de la reconversion des officiers supérieurs.

ooOoo

Après examen de 3 points à l'ordre du jour (sur les 7 programmés), une nouvelle date reste donc à trouver pour convoquer un prochain CTR (les communications faites en région par le directeur aux organisations syndicales ne pouvant se substituer aux communications aux élu-e-s du Comité Technique de Réseau). Bref **un arrière-goût de brouillon et d'inachevé.**

*Montreuil, le 13 mars 2015.*